

Tours le 21 avril 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les organisations syndicales CFE /CGC, CFDT,CGT ,FO, SUD, siégeant au Comité Technique d'Établissement du CHRU de Tours (CTE) ont appris lors de la séance du 21 avril 2008, que le vote du rapport d'activité 2007, du rapport financier 2007 et de la présentation de l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2008, étaient reportées au 19 mai 2008 et le conseil d'administration au 20 mai 2008, que le CHRU était en déficit de 4 millions 800 000 euros en 2007 après les 3 millions 300 000 euros en 2006 et que le déficit prévisionnel 2008 était de 9 millions d'euros.

Le Directeur Général, qui a annoncé ces chiffres, a prévu que ce budget prévisionnel serait refusé par l'ARH (Agence Régionale d'Hospitalisation) ce qui entraînera des mesures d'économie sur tous les investissements du CHRU y compris, bien sûr, les personnels 70% des charges).

Tout cela sera donc annoncé au début des vacances d'été comme par hasard !

En effet, le ministère de la santé a autorisé le report des conseils d'administration sur l'ensemble de la France.

Le CHRU de Tours a connu en 2007, une baisse d'activité de 1% et il est, dans le même temps, confronté à une augmentation des charges d'amortissement due à l'ouverture de B 2 A (nouveau bâtiments ouvert à Bretonneau)

À la diminution annoncée des investissements s'ajoute la baisse de capacité d'autofinancement du CHRU qui passera en 2008 de 30 millions d'euros à 12 millions d'euros.

L'ensemble des CHRU, sauf 2 sur 31, est en difficulté.

21 sont déjà sous tutelles ou administration provisoire en 2008.

Tout cela, n'est pas dû au hasard. La politique nationale, en généralisant la tarification à l'acte à 100% (T2A) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2008 voté par le parlement condamne tous les hôpitaux à faire du chiffre, à être rentable avec le minimum d'investissement de personnel, par exemple.

Tous ceux qui ne pourront pas suivre, seront d'abord étranglés au profit d'un système de santé commercial et générant des profits pour les actionnaires des fonds de pension.

Ce sont plusieurs catégories de patients, qui de fait n'offriront pas d'intérêt dans cette logique économique et seront renvoyés au secteur médico-social avec prise en charge à leurs frais.

C'est en effet tout un système qui se met en place : un secteur sanitaire rentable de plus en plus privatisé, générateur de profit avec des remboursements aux patients en voie de diminution et un secteur médico-social (pour les personnes âgées, les malades mentaux, les maladies orphelines..) qui devra être financé par les patients devant payer eux-mêmes des assurances privées.

Les organisations syndicales, siégeant au Comité Technique d'Établissement du CHRU de Tours, s'opposent à cette politique qui met en péril et démantèle toujours plus chaque année le service public hospitalier privant, à terme, les patients d'un accès possible, quelles que soient les conditions de vie de chacun, des soins auxquels ils ont droit.